

Conseil Municipal du 4 mars 2019

Etaient présents : Mmes ARTUS, AUZILLON, ARTUS, BARRIER, PEREIRA, VERGNOL et Mrs AYRAL, FOURNIER, LARGERON, PASCAL, PAPARIC et PAPPALARDO

Etaient excusés : Mrs CHAMPOUX, LAUDOUZE et Mme PEREIRA OLIVEIRA.

Etait représentée : Mme GONCALVES par Mme ARTUS,

Secrétaire de séance : Mme BARRIER

Ordre du jour

- Travaux : avenants, demande de subventions
- RLV : PLH, CLECT, ouverture dominicale
- Personnel : vacance de poste, embauche
- Finances : ouverture de crédits
- Administration : contrat d'énergie, demandes d'aides, nom de rue
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance municipale du 28 novembre 2018.

Modification de l'ordre du jour : « Personnel : vacance de poste, embauche » supprimé

Travaux : avenants, demande de subventions

* Suite à la rencontre avec Mr Barthomeuf du Conseil Départemental, les travaux du RD402 qui traverse le bourg de Malauzat nécessitent une évolution à savoir le remplacement de toutes les bordures. Coût supplémentaire pour la commune à hauteur de 10.000 €. De plus un avenant à la convention est à prévoir pour la cession du RD402.

* Avenant pour le RD405, suite à des travaux supplémentaires du au remblaiement du fossé. Coût supplémentaire pour la commune à hauteur de 2.192.40 €.

* Surcoût des travaux Rue des Moulins Blancs car nécessité de réaliser une nouvelle tranchée car les réseaux existants ne correspondent pas aux plans de recollement. Coût supplémentaire pour la commune à hauteur de 18.241.50 €. La commune prévoit également des branchements pour les eaux usées et les eaux pluviales des futures constructions.

* Pour les futurs travaux, la commune prévoit de demander des aides financières auprès du Fonds d'Intervention communale – Programme 2019-2021 :

Inscription pour 2019, des travaux de réalisation de bi-couche Chemin des Verguières à hauteur de 18.000 € et impasse du Pré de la Cure pour 10.500€

Pour 2020, revêtement de la rue St Gal et d'une partie de la route de Sayat à hauteur de 83.712 €.

Et pour 2021, revêtement de la rue de la Ronzière à St Genès pour 158.647 €.

Le conseil émet un avis favorable pour tous les travaux.

RLV

- Le 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le PLH 2019-2025.
Les objectifs sont les suivants :
- Revitaliser les centres bourgs

- Favoriser le développement résidentiel sur les secteurs stratégiques
- Accueillir les nouvelles populations
- Offrir aux populations des gens du voyage un habitat durable, digne et adapté
- Promouvoir un habitat durable et renforcer les performances énergétiques
- Mettre en œuvre et évaluer la politique habitat

La commune de Malauzat est concernée par l'accueil des nouvelles populations : proposition de 6 constructions par an.

- La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) a été mise en place depuis 2018 afin d'examiner les compétences reprises ou pas.

Malauzat est concerné par :

- Les transports école/piscine et école/musée.

RLV ayant décidé de ne pas prendre en compte cette compétence, le CLECT propose d'abonder l'attribution de compensation de la valeur moyenne des 5 dernières années, soit 283 € pour les trajets école/piscine et 220 € pour les trajets école/musée.

- Transfert de compétence concernant le plan local d'urbanisme

L'augmentation des effectifs dédiés à la planification induit une augmentation de la participation de chaque commune. Cette augmentation est basée sur le nombre d'habitants soit 934 € qui seront déduits de l'attribution de compensation

- La Commission Economie a proposé un calendrier pour les ouvertures dominicales.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Finances : ouverture de crédits

Nous devons abonder des lignes budgétaires afin de payer le surcoût des travaux du RD405 ainsi que les travaux réalisés dans le cadre de l'opération COCOON.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Administration

- Le contrat avec EDF pour l'alimentation des vestiaires du foot est arrivé à expiration le 28 février 2019. Nous devons donc le renouveler pour 3 ans.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

- A St Genès, entre Marsat et Volvic, deux habitations n'ont pas de numéro et de nom de voirie. Proposition de la commune de nommer le quartier « La Sibérie » et d'attribuer les numéros. Des panneaux devront également être implantés à l'entrée et à la sortie du lieu-dit.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

- Plusieurs demandes d'aides financières sont parvenues à la Mairie

La majorité des membres du conseil refuse d'accorder ces aides à l'exception de Mme Auzillon qui s'abstient

- Le label Ville Prudente créé par l'association Prévention Routière, récompense les communes qui luttent contre l'insécurité routière. Avant de prétendre à ce label, nous devons recenser toutes les actions et les comparer aux critères exigés par le label.

Les membres du conseil émettent un avis défavorable.

- Un travail a été fait en collaboration avec la DDT sur le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) et le PCS (plan communal de sauvegarde). Un dépliant sera distribué à chaque habitant et le document complet sera consultable en mairie.

Les membres du conseil émettent un avis favorable.

Questions diverses

- Mr le maire, nous informe que fin mars le Conseil Communautaire se prononcera sur le PADD et le PLU de notre commune
- Concernant les dépôts sauvages, Mr le maire informe le conseil qu'un travail en commun avec le SBA devrait permettre de résoudre ce fléau.
- Mr Paptic souhaite des informations sur le projet de carrière de Châteauguay.

Interventions du public :

- Mme SAUNIER de Malauzat signale que l'accès à sa propriété chemin des Colombiers est encore impossible : des débris supplémentaires ont été déposés depuis la dernière fois.
- Mme Suzanne Marie de St Genès signale que :
 - la Mairie annexe ne possède toujours pas de toilette.
 - Sous l'abri-bus, se trouve un amas de mégots et de bouteilles
 - Pendant les travaux des voitures stationnées sur le bas côté gênent la circulation des camions et le ramassage des poubelles est perturbé.
 - Est-il possible de réinstaller une boîte aux lettres à côté de la Mairie annexe ?

Fin de séance à 20 h 45

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL

